

## ANNEXE

### 1. IDENTIFICATION

Intitulé/Numéro	<b>Appui au programme prioritaire d'assainissement des eaux pluviales de Libreville – GA/FED/2009/21380</b>		
Coût total	<b>19.678.000 EUR dont :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Contribution du FED: 12.000.000 EUR</li><li>• Contribution du gouvernement du Gabon : 7.678.000 EUR</li></ul>		
Méthode d'assistance / Mode de gestion	<b>Approche projet</b> <b>Gestion partiellement décentralisée</b>		
Code CAD	14020	Secteur	Distribution d'eau et assainissement - systèmes à grande échelle

### 2. MOTIF

#### 2.1. Contexte sectoriel

##### Caractéristiques et cadre politique du secteur

Le Programme Indicatif National (PIN) du 10<sup>ème</sup> FED prévoit l'assainissement urbain comme nouveau domaine d'intervention pour l'Union européenne (UE) au Gabon. Cette décision repose principalement sur la volonté de répondre aux priorités de développement identifiées par le Gabon et traduites par les deuxième et troisième piliers de son Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) adopté en 2006, notamment "Amélioration des infrastructures" et "Amélioration de l'accès des populations aux services essentiels".

Le gouvernement gabonais aborde la problématique de l'assainissement en distinguant deux plans : **i. Un programme d'assainissement prioritaire** destiné à l'exécution de travaux dans huit bassins versants (sur vingt-trois) de la ville de Libreville, à l'assainissement de la ville de Port Gentil et à la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement et d'Aménagement Urbain (SDAU). **ii. Un plan à terme** d'assainissement d'autres bassins et localités et élaboration des schémas directeurs correspondants.

Face à la complexité du secteur marquée par le nombre important d'acteurs institutionnels concernés, une Commission Interministérielle pour l'Assainissement (CIPA) a été créée par le gouvernement du Gabon, pour faciliter les échanges et les arbitrages entre les différentes institutions de l'Etat qui interviennent dans le secteur de l'assainissement. D'ici le second semestre 2012, il est prévu par l'administration de substituer à la CIPA un Office National de l'Assainissement.

Cependant, malgré une volonté politique de mettre l'accent sur l'aménagement qui se manifeste par des restructurations institutionnelles, en l'absence de SDAU, aucune politique nationale et/ou locale d'assainissement n'a pu être réellement finalisée. L'actualisation du SDAU, prévue fin 2010 dans le cadre d'un projet d'assainissement de quatre bassins de

Libreville d'une durée de 18 mois et financé par l'Agence Française de Développement (AFD), n'a pas encore été validée à ce jour.

En ce qui concerne Libreville, une estimation globale des ressources financières nécessaires à la réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux pluviales de la ville avoisinerait les 200.000.000 EUR selon les experts de l'AFD et du Ministère de l'Équipement, des Infrastructures et de l'Aménagement du Territoire (MEIAT). Outre l'AFD précédemment citée, la Banque Africain de Développement (BAD) a commencé à s'impliquer dans ce secteur avec un programme de "Facilité Africaine de l'Eau" qui vise à réactualiser des études sur trois autres bassins dans le but d'organiser en fin 2011 une table ronde pour le financement et le lancement d'éventuels travaux.

Sur la base d'une approche similaire au projet en cours de financement par l'AFD, le projet proposé ici par le MEIAT concerne le bassin versant de Nzeng-Ayong. La formulation s'appuie sur les études suivantes :

- a) étude d'origine du drainage de l'agglomération de Libreville réalisée en 1990 par le Ministère en charge des Travaux Publics ;
- b) réactualisation par le bureau d'étude IGIP en février 2010 de l'étude originelle de 1990 sur la partie technique concernant le bassin versant de Nzeng Ayong ;
- c) "étude d'impact socio-économique et environnemental et analyse financière coût /efficacité du projet de drainage du quartier de Nzeng-Ayong (Libreville)" financée par l'UE en 2009 ; et
- d) étude foncière du MEIAT dont les résultats devraient être bientôt diffusés.

## **Problématique**

En saison des pluies, Libreville est régulièrement l'objet de fortes inondations ayant des conséquences dramatiques dans certains quartiers de la capitale gabonaise. Elles affectent en effet une grande partie de la population et engendrent (i) des décès par noyade, (ii) des problèmes de santé (conditions favorables au développement des maladies d'origine hydrique ou transmises par les moustiques), (iii) des dégâts matériels sur les habitations, les équipements collectifs, les biens privés et les biens de production, (iv) ainsi qu'un ralentissement général des activités constituant dès lors un frein au développement économique et humain.

Ce phénomène d'inondations est principalement lié à l'incapacité du milieu urbain à évacuer rapidement les eaux pluviales hors des zones d'activités humaines. Ce dysfonctionnement résulte du manque d'infrastructures efficaces d'évacuation des eaux pluviales et implique aussi les questions environnementales et sanitaires posées par l'évacuation des eaux usées et des déchets solides qui sont à l'heure actuelle emportés par les eaux de pluie. Le projet doit donc répondre à une problématique globale d'assainissement urbain intégrant à la fois des questions de gestion de l'urbanisation et de l'aménagement de quartiers, de modalités d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées et de gestion des déchets solides. Afin que la réponse soit durable, des mesures associées à l'aménagement urbain, à l'entretien des systèmes et infrastructures, à la pérennisation des dispositifs de gestion et à l'accompagnement des populations doivent être parties intégrantes du projet. Actuellement il n'y a pas de mécanisme mis en place pour l'entretien des nouvelles infrastructures (notamment dans le cadre du projet financé par l'AFD) et la Direction de l'Assainissement du MEIAT a signalé à plusieurs reprises la nécessité d'organiser leur curage régulier.

Les gestions des déchets solides et eaux usées doivent être inscrites dans des processus de traitement complet et supervisées par une entité publique (nationale ou locale). La collecte des

ordures ménagères dans toute l'agglomération de Libreville a été confiée par l'Etat gabonais à l'entreprise SOVOG-Société de Valorisation des Ordures du Gabon. L'efficacité du système de récolte est fortement variable entre les différents quartiers et les populations habitant dans ces quartiers défavorisés sont parfois très éloignées des points de récolte des ordures, ce qui favorise la création de décharges sauvages.

## 2.2. Enseignements tirés

Le MEIAT mène depuis 5 ans un programme de drainage dans 3 grands bassins versants de la façade atlantique de Libreville. Ce programme est cofinancé par le budget national et l'AFD. Il porte sur une problématique en tout point comparable à celui qui est envisagé dans le quartier de Nzeng-Ayong. Les enseignements tirés de ce programme sont donc pertinents pour évaluer la faisabilité du programme d'assainissement proposé dans ce document.

D'après les premières conclusions, il faut ainsi retenir que :

- La construction d'un réseau de drains principaux à travers la ville ne pose pas de difficultés techniques insurmontables.
- Bien que les bas-fonds soient peu habités, les expropriations constituent une difficulté notable et une source de retards des chantiers. Le gouvernement gabonais a donc mis en place une politique d'indemnisation assez généreuse des personnes déplacées par les travaux.
- Les canaux construits dans le cadre du programme sont rapidement (en moins de deux ans) envahis par des encombrants et des sédiments.
- L'organisation de ces opérations de curage est encore balbutiante du fait de l'absence de service technique au niveau central ou municipal qui soit clairement responsable de cette activité pourtant essentielle.

Au regard de ces éléments, le présent projet doit s'attacher : à ce que le gouvernement gabonais mette en place en amont du projet un système d'indemnisation des personnes déplacées afin de ne pas retarder le lancement des travaux; à améliorer la gestion des déchets solides et ordures ménagères; à créer un mécanisme pérenne et les cadres administratifs et financiers nécessaires pour assurer l'entretien, la maintenance et le curage des infrastructures.

## 2.3. Actions complémentaires

Des synergies et complémentarités sont envisagées avec le **Projet d'Appui à la Gouvernance Sectorielle (PAGOS)** élaboré dans le cadre du 10<sup>ème</sup> FED pour un montant de 20,5 MEUR et qui notamment associe étroitement le Ministère de l'Équipement, des Infrastructures et de l'Aménagement du Territoire à son action.

Le présent projet sera aussi en associé au **Programme d'appui à la gouvernance des finances publiques** (10<sup>e</sup> FED) qui a pour objectif de rendre plus performante et plus transparente la gestion budgétaire, et de renforcer les cellules de marchés publics; et au **Programme National de Bonne Gouvernance** mis en place en 2007 avec l'appui du PNUD, qui une fois actualisé par le gouvernement est voué à devenir un outil de pilotage central des actions de gouvernance.

Sur un **plan opérationnel**, il faut souligner que le projet d'assainissement du quartier de Nzeng-Ayong s'intègre dans un programme général de drainage de toute la ville conformément au programme d'assainissement prioritaire défini par l'Etat. 23 bassins versants ont été ainsi identifiés par le MEIAT, dont ceux déjà attribués aux bailleurs de fonds. L'ensemble de ces projets est parfaitement cohérent et complémentaire. Ces 8 bassins versants correspondent à 80% de la superficie urbanisée et ils auront donc un impact très significatif sur la réduction des inondations à Libreville.

## 2.4. Coordination des bailleurs de fonds

La BAD assure la **coordination générale** des Partenaires Techniques et Financières (PTFs) dans le domaine des infrastructures dans le cadre du fonctionnement du Groupe Thématique Conjoint (GTC) « Infrastructure, Energie et Mines », censé se réunir avec une fréquence trimestrielle. A ce jour, le secteur de l'assainissement est coordonné dans ce cadre global.

Comme indiqué dans le précédent chapitre, ce projet est intégré au programme d'assainissement prioritaire défini par l'Etat et piloté notamment par le MEIAT. Un seul et unique organisme, en l'occurrence la Commune de Libreville, doit organiser l'entretien de l'ensemble des réseaux de drainage. Les partenaires financiers du Gabon (AFD, UE, BAD et Coopération chinoise) sont donc amenés à coordonner étroitement leurs discussions avec le gouvernement gabonais, le MEIAT et la Commune de Libreville, pour la mise en place et le financement pérenne du système d'entretien. La Délégation assurera l'accompagnement nécessaire pour la mise en place d'un dispositif d'entretien des infrastructures afin de promouvoir un engagement de l'Etat dans la maintenance des infrastructures d'assainissement.

## 3. DESCRIPTION

### 3.1. Objectifs

L'**objectif global** du projet est de réduire la pauvreté à travers l'amélioration du cadre de vie des populations concernées, en ligne avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement suivants :

- (i) Objectif 7.C : "Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base" ;
- (ii) Objectif 7.D : Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie de 100 millions d'habitants des taudis ; et
- (iii) Objectif 6.C : d'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies graves et commencer à inverser la tendance actuelle.

Cet objectif global de réduction de la pauvreté sera atteint grâce des actions visant à répondre aux **objectifs spécifiques** suivants :

- doter la population d'un réseau de drainage des eaux et de desserte cohérent et intégré au schéma directeur d'aménagement urbain ;
- réduire l'incidence des maladies d'origine hydrique ;
- appuyer la mise en place d'un cadre de gouvernance de l'assainissement ainsi que d'outils institutionnels, législatifs et financiers de planification et de gestion de l'assainissement aux niveaux local et national ;
- réduire l'impact environnemental du bassin versant sur le milieu naturel.

### 3.2. Résultats escomptés et principales activités

La stratégie du projet repose sur trois volets opérationnels complémentaires : (i) les travaux d'infrastructures, (ii) les mesures d'accompagnement social et d'hygiène auprès des populations du quartier, et (iii) la mise en place de dispositifs garantissant l'entretien des infrastructures et le fonctionnement des services d'assainissement (gestion des déchets et des eaux usées).

La construction des drains et des dessertes permettront un meilleur écoulement des eaux de pluie et limiteront les risques d'inondations. Ces travaux doivent être accompagnés de plusieurs mesures correspondant aux résultats 2 à 6 et qui visent à faciliter l'entretien des

canaux et à prévenir d'éventuels encombrements ainsi qu'à améliorer la gestion des déchets et des eaux usées des parcelles familiales.

Le projet doit surtout s'assurer de la mise en place de cadres administratifs légaux et de dispositifs opérationnels financés sur le long terme afin de garantir de la durabilité des résultats attendus.

Les objectifs spécifiques du projet ont été traduits en six (6) résultats attendus qui seront obtenus par la réalisation des activités rattachées.

### **Résultat 1. Le drainage des eaux pluviales est amélioré.**

*Activité 1.1 Construction d'un réseau de drainage conformément aux plans et cahier des charges.*

### **Résultat 2. Le quartier est restructuré durablement.**

*Activité 2.1 Élaboration d'un plan d'aménagement du quartier*

*Activité 2.2 Construction d'un réseau de voies de service interconnecté au réseau de voirie.*

*Activité 2.3 Aménagements facilitant la circulation des riverains*

*Activité 2.4 Aménagement d'espaces publics.*

*Activité 2.5 Déplacement et réinstallation des ménages.*

### **Résultat 3. Le réseau de drainage est durablement entretenu et géré dans un cadre de bonne gouvernance**

*Activité 3.1 Mise en place d'un dispositif pérenne de gestion et d'entretien des infrastructures et espaces collectifs aménagés.*

*Activité 3.2 Appui à l'instauration d'un cadre de bonne gouvernance et de gestion de l'entretien du réseau de drainage.*

### **Résultat 4. La collecte et l'enlèvement des ordures ménagères sont améliorés.**

*Activité 4.1 Élaboration d'un diagnostic quantitatif et qualitatif de la filière de collecte des déchets*

*Activité 4.2 Restructuration du système de collecte et de gestion des déchets.*

### **Résultat 5. L'assainissement des parcelles familiales est amélioré et les eaux usées ne sont plus rejetées dans l'espace public.**

*Activité 5.1 Mise en place de systèmes d'assainissement autonome améliorés pour les parcelles individuelle.*

*Activité 5.2 Dynamisation de la filière collecte des boues de vidange*

### **Résultat 6. Les pratiques d'hygiène du milieu et de gestion des déchets par les populations sont améliorées.**

*Activité 6.1 Campagnes de sensibilisation et de promotion à l'hygiène du milieu.*

## **3.3. Risques et hypothèses**

Le projet s'appuie sur l'hypothèse d'une forte appropriation du gouvernement et des administrations concernées puisque l'Administration assure son propre fonctionnement et met à disposition une partie des ressources humaines et physiques nécessaires au projet. Cependant le projet comporte quatre risques principaux qui peuvent affecter le déroulement de l'action et sa finalité.

### **Risque 1 : retards dans la mobilisation de la contrepartie nationale**

La mobilisation et le décaissement de la contrepartie (budget national) suit un processus complexe qui peut entraîner des retards. Afin de limiter ce risque, il est indispensable que la contrepartie nationale soit mobilisée dès le début des travaux pour le paiement d'une partie de l'avance de démarrage des entreprises. Il est prévu qu'un mécanisme bicéphale national sous la tutelle du Ministère de l'Economie soit mis en place afin de renforcer la gestion et les garanties d'une contrepartie nationale vis-à-vis des bailleurs de fonds.

### **Risque 2 : litiges lors des déplacements de populations**

Les travaux du projet auront un impact important sur le déplacement et l'expropriation d'un certain nombre de ménages. L'emprise des ouvrages et des travaux s'étendra sur une superficie totale d'environ 4 ha. Les différents litiges qui peuvent opposer les populations et l'administration sur les modalités de cette action, notamment sur l'évaluation du préjudice et le montant des indemnités, peuvent être sources de retards dans l'exécution des travaux.

*Le gouvernement du Gabon a mis en place une procédure et des barèmes d'indemnisation des ménages déplacés qui semblent en phase avec les attentes de la population. En outre, la Commune s'engage à lotir les terrains assainis dégagés par l'opération et attribuera ces lots par priorité aux ménages déplacés pour leur permettre de se réinstaller à proximité de leur lieu de vie actuel. Les administrations en charge doivent traiter ce volet prioritaire lors de la phase initiale du projet.*

### **Risque 3 : absence d'entretien des drains**

En l'absence d'entretien et curage régulier des drains, les matières transportées par les eaux de ruissellement (sable, ordures, branches) vont progressivement s'accumuler dans les canaux ralentissant ainsi l'écoulement des eaux pluviales et provoquant à nouveau des inondations. Un mécanisme de curage annuel et d'entretien des installations sera donc mise en place, sous l'autorité de la Commune de Libreville. Ce point est un résultat attendu qui sera mesuré et fait l'objet d'une activité à part entière dans le projet.

### **Risque 4 : absence de gestion des déchets et de mesures d'hygiène**

L'entretien régulier des drains ne pourra être efficace que si les mesures de prévention liées à la gestion des déchets ménagers et des eaux usées sont effectives. Afin d'empêcher le dépôt de déchets dans les drains et l'écoulement des eaux usées dans des canaux réservés aux eaux pluviales, la Commune de Libreville doit se doter d'instruments efficaces. Ce point fait d'activités et résultats attendus au sein du projet.

## **3.4. Questions transversales**

Le projet répondra à de nombreuses questions transversales :

- a) Sauvegarde de l'environnement : la mise en place d'un système de drainage et d'écoulement efficace permettra de réduire les risques de ravinement et d'inondations. La facilitation de la collecte des ordures associée à des mesures d'assainissement des parcelles diminueront le rejet de polluants dans les canaux et amélioreront in fine la qualité des eaux de l'Estuaire en aval.
- b) Egalité des genres : le projet touchera l'ensemble de la population environnante y compris les femmes. Au sein des ménages les femmes étant les principales responsables de l'hygiène, elles seront plus particulièrement associées au volet social du projet et en seront les premières bénéficiaires.

c) Bonne gouvernance : Le projet vise à favoriser la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire de l'assainissement urbain au Gabon. Un système de gestion technique et financière des infrastructures d'assainissement associant l'Etat gabonais et la commune sera établi.

d) Droits de l'homme : le projet n'a pas d'impact direct sur les droits politiques des citoyens gabonais. En revanche il contribuera au développement de leurs droits économiques et sociaux.

### **3.5. Parties prenantes**

Les principales parties prenantes au projet sont :

- a) les populations du quartier de Nzeng-Ayong, qui comptent parmi les plus pauvres de Libreville estimées à environ 83.000 personnes ;
- b) la société civile, notamment les leaders d'opinion et chefs traditionnels, qui sera chargée de mobiliser la population ;
- c) la commune de Libreville qui sera associée aux réaménagements et jouera le rôle de maître d'œuvre pour la majeure partie des mesures d'accompagnement sociale ;
- d) le Ministère de l'Équipement, des Infrastructures et de l'Aménagement du Territoire (MEIAT) et au sein du MEIAT, la Direction Générale des Constructions, de l'Équipement et des Infrastructures (DGCEI) qui assurera la maîtrise d'œuvre des travaux ;
- e) plusieurs administrations étatiques compétentes, concernées dans le secteur de l'assainissement et actuellement regroupées au sein de la Commission Interministérielle pour l'Assainissement (CIPA), qui seront pleinement associées au projet. Parmi elles, la Direction Générale de l'Urbanisme (DGU) au sein du Ministère de l'Habitat, du Logement et de l'Urbanisme assumera le rôle de maître d'œuvre sur la planification de la restructuration du quartier ;
- f) le Gouvernement du Gabon qui financera une partie importante du projet, qui gèrera les problématiques du foncier et des déplacements de population et qui sera en lien avec les administrations locales pour garantir le fonctionnement des dispositifs de gestion des services liés à l'assainissement.

## **4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE**

### **4.1. Mode de gestion**

Le projet sera géré en gestion partiellement décentralisée via la signature d'une convention de financement avec le Gabon sur la base des Articles 21 au 24 du Règlement (CE) No 215/2008 sur le règlement financier applicable au 10ème FED. Les activités seront mises en œuvre via des contrats de service et de travaux.

La Commission exerce un contrôle ex ante de toutes les procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. Les paiements sont exécutés par la Commission

**Le Maître d'ouvrage** du projet est l'Ordonnateur national du FED. Il y aura plusieurs **Maitres d'œuvre** en fonction du type d'activités à mettre en œuvre. Dans le cas des activités liées à la gestion des expropriations des ménages et de leur réinstallation, l'Etat gabonais définira les modalités d'exécution selon les procédures et le cadre légal national en vigueur.

**La Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National (CAON)** effectue la vérification de conformité aux procédures financières et contractuelles du FED et fournit un appui sur les aspects financiers et contractuels au Maître d'ouvrage et aux Maîtres d'œuvre.

Dans le cadre des travaux, un bureau de contrôle, mis à disposition par un contrat de service. Celui-ci assure la Maîtrise d'œuvre déléguée conformément à l'article 5 du Cahier Général des Charges (C.G.C) des marchés de travaux.

Le changement du mode de gestion constitue un changement substantiel à la présente décision sauf dans le cas où la Commission "re-centralise" ou diminue le niveau des tâches préalablement déléguées au pays bénéficiaire (gestion décentralisée), à l'organisation internationale (gestion conjointe) ou à l'organisme délégataire (gestion centralisée indirecte) en question.

#### **4.2. Procédures de passation de marchés**

##### **Contrats**

Tous les contrats mettant en œuvre l'action doivent être attribués et exécutés conformément aux procédures et aux documents standards établis et publiés par la Commission pour la mise en œuvre des opérations extérieures, tels qu'en vigueur au moment du lancement de la procédure en cause.

La participation au marché pour l'action décrite par la présente fiche est ouverte à toutes les personnes physiques et morales visées par le Règlement (CE) n°215/2008 du Conseil du 18 février 2008 portant Règlement Financier du 10e Fonds européen de développement et le Règlement (UE) n°370/211 du Conseil du 11 avril 2011 modifiant le règlement (CE) n°215/2008 portant règlement financier applicable au 10e Fonds européen de développement en ce qui concerne le Service européen pour l'action extérieure. L'ordonnateur compétent peut étendre la participation à d'autres personnes physiques ou morales sous couvert du respect des conditions établies par l'article 20 de l'annexe IV de l'accord de Partenariat ACP-CE.

#### **4.3. Budget et calendrier**

La durée opérationnelle du projet sera de 60 mois, à compter de la signature de la Convention de Financement.

<b>BUDGET INDICATIF :</b>			
<b>Catégories</b>	<b>Contribution de l'UE EUR</b>	<b>Contribution du gouvernement EUR</b>	<b>Total EUR</b>
A.1. Construction d'un réseau de drainage conformément aux plans et cahier des charges <i>Marché de travaux</i>	5 645 000	5 871 000 000	11 516
A.2. Aménagement du quartier. <i>Marchés de services et de travaux</i>	3 300 000	725 000	4 025 000
A.3. Appui à l'entretien des infrastructures et à la gouvernance du secteur <i>Marchés de services</i>	180 000	0	180 000
A.4. Amélioration de la filière de collecte des déchets / <i>Marchés de services</i>	170 000	100 000	270 000
A.5/6. Mesures d'accompagnement social <i>Marchés de services</i>	360 000	0	360 000

Communication / Visibilité	30 000	0	30 000
Mission de contrôle travaux / assistance technique à la Commune de Libreville	1 160 000	0	1 160 000
Suivi, évaluation externe et audit	200 000	0	200 000
Imprévus	955 000	982 000	1 937 000
<b>TOTAL</b>	<b>12 000 000</b>	<b>7 678 000</b>	<b>19 678 000</b>

#### **4.4. Suivi de l'exécution**

Le suivi technique et financier sera assuré au quotidien dans le cadre des responsabilités du bénéficiaire. Le bénéficiaire établit un système de suivi interne, technique et financier permanent du projet, qui sera utilisé pour élaborer les rapports d'avancement et pour assurer le contrôle interne. Si nécessaire, la Commission pourra procéder à un suivi orienté vers les résultats par l'intermédiaire de consultants indépendants.

#### **4.5. Évaluation et audit**

Le projet fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours ; d'une évaluation finale et éventuellement, d'une évaluation ex post. L'Union européenne conclura l'ensemble des contrats d'audit et d'évaluation pour le compte de l'ON.

#### **4.6. Communication et visibilité**

Les problématiques de l'assainissement constituent un important enjeu politique et ont impact concret pour les populations. Une attention particulière sera donc accordée à la visibilité du projet en vue d'informer la société civile et à fournir des éléments aux acteurs clés du secteur. Le projet implique de nombreuses actions de communication, information et sensibilisation: des campagnes de communication et de sensibilisation des populations et des acteurs de la société civile ; la publication et diffusion des résultats des études socio-économiques et autres livrables ; l'instauration officielle du dispositif d'entretien des infrastructures ; une cérémonie officielle "d'ouverture" du canal et de passation des ouvrages entre le MEIAT et la Commune de Libreville; un séminaire de clôture du projet destiné à formaliser les enseignements et résultats du projet et à nourrir l'élaboration des futures orientations du secteur de l'assainissement.